

qu'elle a eu un autre effet, en donnant l'impression que le programme assurera aux groupes aux prises avec un problème d'ensemble, un revenu agricole insuffisant. Je ne vois pas comment cette mesure législative pourrait leur venir en aide. Mais, étant donné que le programme de l'ARDA sera mis en œuvre conjointement et de concert avec les deux niveaux de gouvernement et les divers ministères, j'ose croire que les ministères des Forêts et de l'Agriculture sauront, dans leur travail de collaboration au sujet de l'ARDA, s'entendre notamment sur les moyens à prendre pour assurer une politique agricole nouvelle, refondue, de nature à remédier, entre autres, au problème du revenu agricole.

Comme le signalait le ministre de l'Agriculture, pour la première fois depuis longtemps—peut-être effectivement pour la première fois—nous abandonnons les mesures économiques visant les excédents agricoles, en faveur de mesures ayant trait à la pénurie de denrées alimentaires. De fait, ces jours derniers, il n'y a sûrement pas plus de deux semaines, la Maison Blanche annonçait un programme d'envergure, selon lequel la politique agricole du gouvernement des États-Unis, notamment au sujet de la production des céréales, se ferait désormais à rebours, de façon à accroître la production des fermes américaines. Puisque nous commençons à nous inquiéter de la rareté plutôt que du surplus de denrées au Canada, il me semble que le moment est venu de concentrer nos efforts sur un programme concernant les revenus et les prix agricoles. Nous ne saurions songer à supprimer, sur une grande échelle, la pauvreté régnant actuellement dans les régions rurales du Canada tant que nous n'aurons pas réussi à améliorer la situation des prix agricoles. Ce n'est qu'après l'établissement d'une politique de prix des denrées agricoles plus réaliste et plus équitable, que l'ARDA pourra s'acquitter convenablement de sa tâche, car il s'agira alors de s'attaquer à une pauvreté rurale très difficile à déraciner, même après la révision des prix et les améliorations qu'elle entraîne.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le ministre, au moment de répondre, sera en mesure d'aborder certains de ces points et certains de ces commentaires. Je veux toutefois le rassurer en ceci: même si j'ai des doutes sur l'ARDA et sur la façon dont le programme s'est appliqué jusqu'ici, j'estime toutefois, moins en théorie, qu'on peut y souscrire et qu'avec suffisamment de fonds, il pourra accomplir un travail valable et marquant: supprimer en partie la pauvreté qui existe aujourd'hui dans le monde et dans notre pays.

Je répète qu'à mon avis la publicité sur l'efficacité du programme et les possibilités

qu'il offre fait naître des espoirs futiles et qu'il en sera ainsi tant que n'auront pas été modifiées dans le pays la structure des prix des denrées agricoles et la politique s'y appliquant.

• (8.10 p.m.)

[Français]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront d'abord pour dire au ministre que le bill C-151, dont la Chambre est présentement saisie, est une loi qui recevra l'approbation de tous les Canadiens.

Je voudrais également souligner l'honnêteté intellectuelle du ministre lorsqu'il a dit, au début de son intervention, que la loi ARDA, qui avait été introduite à la Chambre par l'ancien ministre de l'Agriculture, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), avait été une loi extraordinaire.

En effet, la loi ARDA qui a été présentée par l'ancien gouvernement est, à mon avis, une loi qui jusqu'à présent a développé énormément l'expansion économique de nos milieux ruraux. Évidemment, cette loi ne donnait pas toutes les garanties pour couvrir tous les secteurs économiques que nous rencontrons dans ces milieux ruraux; mais il reste cependant qu'elle a rendu d'énormes services à nos cultivateurs, à nos industriels et aux gens de chez nous qui avaient un revenu plus bas que la moyenne.

Je dirai que le bill C-151, qui est devant la Chambre, est, à mon avis, un complément de la loi ARDA qui avait été présentée par l'ancien gouvernement et acceptée par la Chambre. On a intitulé cette loi «Loi sur le Fonds de développement économique et rural». Évidemment, étant moi-même un député d'une région rurale du Québec, je dois vous dire que cette loi attire mon attention d'une façon toute spéciale et qu'elle est la bienvenue dans nos milieux ruraux.

Par l'entremise de la loi ARDA, le ministère des Forêts a mis de l'avant, chez nous, un projet qu'on appelle le Mont Sainte-Anne, situé à Beupré, sur la rive nord du Saint-Laurent. Je dois vous dire que ce développement a rendu d'énormes services aux contribuables de cet endroit.

Mais ce que je trouve un peu inquiétant dans cette loi, c'est qu'on semble donner à l'autorité provinciale la compétence de décider des projets-pilotes. Le ministre l'a déjà dit à la Chambre, c'est l'autorité provinciale qui décide des projets-pilotes et le gouvernement fédéral contribue dans une certaine proportion à l'élaboration de ces projets-pilotes.

Cet après-midi, j'ai été extrêmement frappé par les chiffres que le ministre des Forêts nous a donnés concernant le projet-pilote de la région du Bas-Saint-Laurent.